

# RAPPORT DU PRÉSIDENT 30 AVRIL 2024

Bonsoir à tous et bienvenus à votre assemblée annuelle, qui est présentée à la fois en présentiel et par ZOOM. Ce soir nous avons plus de ..... personnes présentes à l'assemblée et nous y traiterons de l'exercice financier se terminant au 31 décembre 2023. Fidèle à mon habitude, ce rapport contiendra une portion d'information, mais aussi des réflexions et même des suggestions. Évidemment certains propos n'engagent que moi et j'ai toujours la même restriction, qui est de ne pas impliquer la direction, les membres du CA, et le MELCCFP, dans ce sens le contenu pour certains éléments ne reflète que ma propre opinion.

## 1) BILAN SAUMON

Je débiterai par les bilans montaisons de la dernière saison : le décompte mi-saison fut effectué le 1 et 2 août et nous y avons répertorié 1789 grands saumons, de 196 madelaineaux (sans les captures) et 33 bars. Quant au décompte de fin de saison, on se souviendra que le niveau de la rivière a monté subitement au mois d'août, et cela a rendu impossible l'opération de décompte. Le MELCCFP a cependant évalué le nombre de saumons à 377 petits saumons et 2031 grands dans son bilan de fin de saison. Il y eu 144 captures et 1328 remises d'enregistrées. Bien qu'il faille rester vigilant, il ne faut pas être trop alarmiste sur le petit nombre de petits saumons la saison dernière, car on se souviendra qu'en 2013 ainsi qu'en 2019 le nombre de grilses en rivière était inférieur au nombre de l'année dernière.

## 2) ENVIRONNEMENT

Comme nous le faisons depuis plusieurs années, dans le cadre du programme de compensation du carbone organisé par la Coopérative SARGIM de New Richmond, nous avons planté 200 arbres.

Cet hiver, nous avons fait l'acquisition d'un premier véhicule électrique qui servira aux déplacements d'une équipe dédiée à la protection. Dans le même ordre d'idée, nous avons fait installer quatre bornes de recharge au poste d'accueil de Bonaventure.

A la suggestion d'un de nos membres, nous sommes en réflexion sur la consommation énergétique des installations du camping de la Première Est. Nous ferons très certainement une demande évaluation des besoins énergétiques de ces installations. Qu'est-ce qui pourrait être entrepris et/ou modifié afin de diminuer notre consommation de carburant, etc. Le but visé est de réduire notre empreinte carbone liée au fonctionnement de nos installations du camping 1 Est.

Statut d'aire protégée : Le CA a appuyé officiellement un dossier piloté par le Conseil de l'eau Gaspésie-Sud et l'organisme Mission Rivière afin de procurer à une grande partie du bassin versant de la rivière un statut d'aire protégé. Le but est de se doter d'outils afin d'empêcher toute exploitation industrielle près de la rivière et de ses tributaires, par exemple en ce qui concerne l'exploitation des gisements miniers.

### **3) ÉQUIPE TERRAIN**

Pour une troisième année, l'équipe pilotée par Guillaume Richard fut déployée sur la rivière afin de faciliter la cohabitation, sensibiliser les usagers aux diverses utilisations et à comptabiliser les descendeurs. En 2023, les chiffres ont démontré qu'entre le 10 juin 2023 et le 10 septembre il y a eu 3441 descendeurs autonomes et 19 685 descendeurs utilisant les services de Cime Aventures. La journée où il y a eu le plus d'usagers (excluant les baigneurs), toutes activités confondues sur la rivière, fut le 1<sup>er</sup> août 2023 avec 771 personnes.

### **4) FONDATION RIVIÈRE BONAVENTURE**

La FONDATION, qui a été créée au printemps 2022, a lancé sa première campagne de financement cet hiver et le tout a débuté en février dernier par l'opération médiatisée la « bibitte ». Il s'agissait d'un tirage 50/50 où les participants pouvaient miser sur la date ou ladite bibitte serait emportée par la crue printanière. Elle a quitté son emplacement d'origine le 30 mars dernier. D'autres activités de financement sont à prévoir cette année et dans la prochaine année. Entre autres, nous devrions débiter la campagne de levée de fonds majeure. Je rappelle que l'objectif principal de cette fondation est d'amasser des dons afin de financer des projets visant la préservation du territoire de la Zec et des espèces qui l'habitent.

Son conseil d'administration fut complété en janvier 2024 et compte désormais 9 membres issus de divers domaines d'activités tel l'environnement, au monde municipal, au tourisme, au saumon et aux citoyens.

Cette année, nous allons demander aux membres de soutenir d'une façon volontaire les actions de cette fondation en incorporant sur la facturation un montant additionnel équivalent à 1%. Cela correspond par exemple à 50 sous sur un droit d'accès pour le non contingenté. La Zec par le fait même contribuera pour un montant égal à ce qu'elle recevra des revenus sur la vente de ses produits.

J'appelle les membres à soutenir cette Fondation à la hauteur de ce qu'ils peuvent, car les objectifs qui en découlent sont extrêmement importants pour la conservation et la mise en valeur de la faune, nous souhaitons ainsi assurer la transmission à nos enfants et petits-enfants d'un territoire unique et une population de saumon en santé.

### **5) ENREGISTREMENT DES REMISES À L'EAU.**

ENREGISTREMENT DES REMISES : Évidemment encore une fois, nous insistons auprès des pêcheuses et pêcheurs sur l'importance de faire l'enregistrement des saumons remis à l'eau, car il s'agit d'une donnée importante pour le bilan annuel saumon et par le fait même pour la ressource.

J'invite les membres à consulter une étude effectuée en 2020 sur les impacts des remises à l'eau mal effectuée sur la population de saumon à Terre-Neuve/Labrador. Les conclusions de cette étude sont intéressantes et militent plus que jamais en faveur de l'importance de ne pas épuiser inutilement le saumon que nous remettrons dans son habitat. (<https://www.gov.nl.ca/releases/2021/ffa/1123n08/>)

Évidemment, la façon de faire des remises et le temps consacré aux combats avec le saumon est primordiale afin de limiter l'épuisement du saumon, afin qu'il retourne en rivière en santé.

## **6) PLAN GLOBAL DE GESTION DE LA PÊCHE 2025 (MOTION 2023)**

Pour donner suite à la motion adoptée lors de l'AGA 2023, le processus entamé l'été dernier afin d'élaborer un plan de protection accrue du saumon et d'augmenter la qualité de l'expérience des pêcheurs/pêcheuses sur le territoire de la Zec. Le CA a choisi de tenir deux séances avec les membres en février dernier afin d'informer ceux-ci sur notre encadrement légal, de les consulter pour obtenir leurs visions sur les actions pouvant être appliquées pour rejoindre les objectifs de la motion et ainsi, de recueillir des suggestions pouvant guider le CA sur l'élaboration d'un « Plan global de gestion de la pêche » applicable pour la saison 2025. Nous en traiterons plus tard dans l'assemblée.

## **7) COHABITATION ET USAGES RÉCRÉATIFS**

Dans le dossier en Cour Supérieure impliquant le ministère (MELCCFP) et l'entreprise Cime Aventure, le jugement a été rendu le 19 février dernier. Principalement, le magistrat a rejeté la demande de l'entreprise invoquant que le MELCCFP n'avait pas la compétence d'émettre des autorisations de commerce sur les territoires du domaine public tel que la Zec de la rivière Bonaventure, l'entreprise plaidait que c'était plutôt de compétence fédérale vu un volet navigation.

Pour le moment, nous laisserons le MELCCFP cheminé dans le processus, mais nous resterons vigilants auprès d'eux afin que notre mandat soit respecté, que notre vision, celles de la grande majorité des organismes gravitant autour de la rivière soit respecté et refléter dans la future version de l'autorisation de commerce de l'entreprise. Nous rappelons que le MELCCFP a l'obligation de nous consulter en vertu de protocole d'entente que nous avons signé avec eux.

Comme par le passé, nous vous rappelons l'importance de nous signaler, via notre site internet, les incidents liés aux activités récréatives ainsi que tout autres incidents sur le territoire.

## **8) TRAVAUX ET AMÉNAGEMENT**

Comme vous l'avez sûrement remarqué, nous avons aménagé le site du pont de la première Est. Un abri y a été construit et un site d'interprétation y sera installé cette saison sous forme d'affiches éducatives sur certaines espèces se trouvant sur le territoire de Zec, dont le saumon atlantique.

## **9) GUIDE DE PÊCHE**

À la suite de certains commentaires mentionnés lors de nos rencontres des 6 et 13 février 2024, je tiens à apporter une précision. Les autorisations pour guider sur la rivière ne viennent pas de l'APSB mais sont plutôt données par le Ministère en vertu de l'article 109 de la LCMVF. En effet, quelques membres semblent croire que c'est l'APSB qui donne les autorisations de guidage sur la Zec. Je tiens à préciser que cette prérogative appartient au MLECCFP en vertu de la LCMVF.

Cette année, la rencontre annuelle avec les guides sera tenue le 15 mai 2024. Cette rencontre a but pour de rappeler aux guides œuvrant sur le territoire de Zec qu'ils doivent être des « ambassadeurs » de la bonne conduite et de l'éthique de pêche.

## 10) ÉTHIQUE

Avec la grande fréquentation sur le territoire, j'insiste pour l'application du code d'éthique rédigé par la Zec, celui-ci peut contenir des changements au fil des ans et on se doit de l'observer. Notamment, nous y avons rajouté des interdictions quant à l'utilisation du look-à-tout sur les fosses lorsqu'un pêcheur est en action. De plus, il contient aussi une interdiction d'utiliser des engins callant lorsque le débit de la rivière est inférieur à 25 m<sup>3</sup>/s. Ces mesures sont mises en place afin de protéger davantage la ressource saumon et de faciliter l'harmonie entre pêcheurs. Le code a été traduit en anglais cet hiver afin de rejoindre le plus grand nombre de personnes sur les bonnes pratiques à observer sur la rivière.

## 11) CLUB DE PÊCHE

Lors de nos rencontres des 6 et 13 février dernier, nous avons reçu quelques commentaires sur le contrat qui nous lie avec le Camp Bonaventure. À ce sujet, je rappelle que 6 perches par jour du lundi au samedi sont allouées au Club pour les secteurs B3 et B4 (en alternance). Cette saison sera la dernière du contrat et ce contrat prévoit un processus de négociation pour un éventuel renouvellement.

## 12) CONCLUSION

En terminant, je vous invite à m'écrire à l'adresse [president@zecbonaventure.com](mailto:president@zecbonaventure.com). Cet été encore, j'irai au bureau une fois par semaine et je vous invite à venir m'y trouver pour piquer une jasette. Je ferai aussi le tour des fosses à plusieurs occasions pour vous rencontrer.

Aussi, j'insiste encore une fois sur le fait que les signalements d'incidents, par écrit, sont très importants pour nous, car c'est de cette façon que nous pourrons les transmettre au MELCCFP. Allez voir notre site WEB, l'onglet « Incidents et événements » apparaît en page d'ouverture. **C'est votre façon de nous transmettre les messages qui peuvent faire une différence.**

BONNE SAISON À TOUS

**André Hébert**

Président